



Société EURL au capital de 35.000.00€ ayant son siège sis au 8 boulevard Lancastral - 97 400 St-Denis inscrite au RCS Saint Denis sous le n° 531 986 073 sous la carte professionnelle «Transaction sur immeubles et fonds de commerce et Gestion immobilière» n°CPI 9741 2016 000 011 47 délivrée par la CCI de la Réunion (Saint-Denis) \_ Garantie financière de 110.000€ Transaction sans perception de fonds et 750.000€ Gestion \_SOCAF 26 avenue de Suffren 75 015 Paris RCP n° 105708080 MMA ENTREPRISE 14 Bvd Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans Cedex 9

## **BAREME DES HONORAIRES A COMPTER DU 11 Novembre 2021**

**POUR LES DEPARTEMENTS : 2A / 2 B / 06 / 13 / 14 / 17 / 31 / 33 / 34 / 38  
40 / 60 / 64 / 69 / 73 / 74 / 75 / 77 / 78 / 83 / 84 / 91 / 92 / 93 / 94 / 95 /  
971 / 972 / 973 / 974 / 976**

**A la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat  
Barème non cumulatif par tranche**

### **Vente d'immeuble à usage d'habitation à l'exclusion du neuf (VEFA) IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN (appartement, maison, parking)**

De 0 à 50 000 €	Forfait 5 000 € TTC
De 50 001 € à 75 000 €	Forfait 6 000 € TTC
De 75 001 € à 100 000 €	8,5 % TTC
De 100 001 € à 125 000 €	8 % TTC
De 125 001 € à 150 000 €	7,5 % TTC
De 150 001 € à 175 000 €	6 % TTC
De 175 001 € à 250 000 €	5.5 % TTC
De 250 001 € à 300 000 €	5 % TTC
De 300 001 € à 400 000 €	4.5 % TTC
De 400 001 € à 500 000 €	4 % TTC
De 500 001 € à 750 000 €	3.5 % TTC
Au-delà de 750 001 €	3 % TTC

### **Transaction de fonds de commerce**

De 0 à 50 000 € :	Forfait 5 000 € TTC
De 50 001 € à 200 000 € :	8 % TTC
Au-delà de 200 001 € :	6 % TTC

### **Cession de Droit au bail et Vente de Murs Commerciaux industriels, hangars**

En dessous de 80 000 € :	Forfait de 8 000 € TTC
Au-dessus de 80 000 € :	8 % TTC

### **Vente de terrain**

De 0 à 150 000 € :	Forfait 10 000 € TTC
De 150 001 € à 500 000 € :	7 % TTC
De 500 001 € à 1 000 000 € :	10 % TTC
Au-delà de 1 000 001 € :	12% TTC

### **Commercialisation programme neuf :**

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné. À titre indicatif, les barèmes des promoteurs sont variables selon leur programme de 2 à 10 % . Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

## **BAREME DES HONORAIRES A COMPTER DU 11 Novembre 2021**

**POUR LES DEPARTEMENTS : 01 / 03 / 04 / 05 / 07 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 15 / 16 / 18 /  
 19 / 21 / 22 / 23 / 24 / 25 / 26 / 27 / 28 / 29 / 30 / 32 / 35 / 36 / 37 / 39 / 41 / 42 / 43 / 44 /  
 45 / 46 / 47 / 48 / 49 / 50 / 51 / 52 / 53 / 54 / 55 / 56 / 57 / 58 / 59 / 61 / 62 / 63 / 65 / 66 /  
 67 / 68 / 70 / 71 / 72 / 76 / 79 / 80 / 81 / 82 / 84 / 85 / 86 / 87 / 88 / 89 / 90**

**A la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat  
 Barème non cumulatif par tranche**

**Vente d'immeuble à usage d'habitation à l'exclusion du neuf (VEFA)  
 IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN (appartement, maison, parking)**

De 0 à 75 000 €	Forfait 5 000 € TTC
De 75 001 € à 100 000 €	Forfait 6 500 € TTC
De 100 001 € à 150 000 €	Forfait 8 000 € TTC
De 150 001 € à 200 000 €	Forfait 9 000 € TTC
De 200 001 € à 300 000 €	4.5 % TTC
De 300 001 € à 350 000 €	4.2 % TTC
De 350 001 € à 400 000 €	4 % TTC
De 400 001 € à 500 000 €	3.8 % TTC
De 500 001 € à 750 000 €	3.5 % TTC
Au-delà de 750 001 €	3 % TTC

### **Transaction de fonds de commerce**

De 0 à 50 000 € :	Forfait 4500 € TTC
De 50 001 € à 200 000 € :	7 % TTC
Au-delà de 200 001 € :	6 % TTC

### **Cession de Droit au bail et Vente de Murs Commerciaux, industriels, hangars**

En dessous de 80 000 € :	Forfait de 8 000 € TTC
Au-dessus de 80 000 € :	8 % TTC

### **Vente de terrain**

De 0 à 150 000 € :	Forfait 8 000 € TTC
De 150 001 € à 500 000 € :	6 % TTC
De 500 001 € à 1 000 000 € :	10 % TTC
Au-delà de 1 000 001 € :	12% TTC

### **Commercialisation programme neuf :**

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné. À titre indicatif, les barèmes des promoteurs sont variables selon leur programme de 2 à 10 % .

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

## BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION ET DE GESTION LOCATIVE

### Location du 06 juillet 1989 (Baux conclus depuis le 15/09/2014) et meublée

	LOGEMENT SITUE EN ZONE NON TENDUE		LOGEMENT SITUE EN ZONE TENDUE		LOGEMENT SITUE EN ZONE TRES TENDUE	
	BAILLEUR	LOCATAIRE	BAILLEUR	LOCATAIRE	BAILLEUR	LOCATAIRE
VISITES, CONSTITUTION DU DOSSIER, REDACTION DU BAIL	8 €/m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>	12 €/m <sup>2</sup>	12 €/m <sup>2</sup>
ETAT DES LIEUX D'ENTREE	3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>

Honoraire TTC calculés par m<sup>2</sup> de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer charges comprises pour chaque partie. Les honoraires sont dus à la signature d'un bail et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s).  
 Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

### LOCATION ENTREPRISE (Location commerciale et professionnelle) ET AUTRES BAUX :

18% TTC du loyer HT annuel à la charge du preneur

## GESTION LOCATIVE

OPTION	HONORAIRES DROM	HONORAIRES METROPOLE
OPTION 1 : Mandat de gestion si total loyers encaissés par propriétaire < à 2 000 €	6.40 % TTC	7 % TTC
OPTION 1 : Mandat de gestion si total loyers encaissés par propriétaire > à 2 001 €	4.90 % TTC	5,5 % TTC
OPTION 2 : Mandat de gestion + GLI	Option 1 + 3 % TTC	Option 1 + 3% TTC
OPTION 3 : Mandat de gestion + GLI + vacance locative	Option 1 + 6 % TTC	Option 1 + 6 TTC

## PRESTATIONS ET DEBOURS ANNEXE

Vacation dans le cadre de la gestion exceptionnelle du bien (AG, suivi gestion partie commune, sinistre, Expertise...)	68 € / H
Honoraires pour déclaration revenus fonciers	68 € / lot
Honoraires suivi de travaux (calculés sur le montant des travaux HT)	< à 800€ : Inclus dans les Honoraires ci-dessus > à 800 € : 6% du montant de la facture
Envoi de document supplémentaire (après délivrance de la 1 <sup>ère</sup> fois) par mail (copie quittance, EDL, baux etc...)	5 € TTC
Délivrance copie papier de document supplémentaire (après délivrance de la 1 <sup>ère</sup> fois) (copie quittance, EDL, baux etc...)	6 € TTC copie Quittance 7 € TTC copie EDL 8 € TTC autres documents Hors frais postaux
Clôture de compte propriétaire (envoi dossier par Lrar, information locataires et organismes).	78 € TTC
Archivage dossier	3.5 € TTC
Rédaction avenant ou renouvellement bail	68 € / H
Frais de gestion sinistre d'assurance	68 €
Frais de dossier contentieux	80 €